



MUNICIPALITÉ

COMMUNE
DE
DENGES

**Réponse de la Municipalité à
l'interpellation sur le chauffage à
distance (CAD)**

Réponse de la Municipalité à l'interpellation sur le chauffage à distance (CAD)

Interpellation de : Meier Nehla, Espana Capucine, Alvares Monica, Jaquier Catherine, Jordan Alain, Bérard Quentin, Tavernier Grégoire, Vurpillot Althéa, Fankhauser Christian, Carrer-Joliat Fabiana

Déposée le : 8 mai 2023

Prise en compte des zones non incluses dans le projet de chauffage à distance pour le centre de Denges

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le projet de chauffage à distance (CAD) pour le centre de Denges est une excellente initiative pour réduire notre empreinte carbone, mais il ne convient pas à tous les quartiers de la commune, tels que les Moulins et la zone industrielle de Denges.

Les habitants de ces quartiers doivent opter pour des systèmes de chauffage individuels, tels que les pompes à chaleur (PAC), qui posent des problèmes d'autorisation de construire et des nuisances sonores.

L'approche commune serait préférable pour résoudre ce problème. Les citoyens sont prêts à contribuer financièrement à une efficacité énergétique, mais à des prix raisonnables. Le traitement des déchets est une cause commune, pourquoi ne pas faire de même avec le chauffage ?

Convaincue que la Municipalité est consciente de cette problématique et travaille déjà sur des solutions, nous nous permettons de formuler plusieurs questions :

1. Quelles sont les mesures envisagées pour inclure ces zones dans un réseau de chauffage à distance ou simplement quelles sont les alternatives envisagées pour ces zones-là ?

Les impératifs techniques, documentés par la Romande Energie, pour le CAD en construction, ne permettent pas d'étendre le réseau au-delà de la zone d'habitation individuelle de la Pierrâre et du Monteiron.

La possibilité d'installer une centrale de chauffe dans la zone industrielle de la Pale a été examinée par la Romande Energie en collaboration avec un propriétaire de la zone. L'idée a été abandonnée par les initiateurs de cette démarche.

La densité d'un réseau est déterminante pour envisager un CAD. Pour mémoire, le quartier des Ochettes en construction, plus les locatifs existants, ainsi que la tour de la Gare vont être alimentés par le CAD, ce qui fait un total d'environ 500 logements, sans compter les possibilités de raccordement offertes aux maisons du Vieux Bourg, ainsi que pour le quartier villas.

2. Est-ce qu'une prise en compte future de ces zones avec une coordination intercommunale avec St-Sulpice ou Préverenges serait-elle envisageable ?

La commune de Préverenges a mis en route une réflexion pour la création d'un chauffage à distance sur leur territoire, proche du quartier des Moulins.

La municipalité de Denges a d'ores et déjà pris des contacts pour leur expliquer la problématique du quartier des Moulins.

Les autorités de Préverenges nous tiendront au courant de l'avancement de leur projet.

3. Est-ce que des subventions seraient-elles possibles afin de garantir une infrastructure commune ? A n'en pas douter certains propriétaires seraient certainement prêts à payer un peu plus cher si une partie du montant total était subventionné ?

A notre connaissance, des subventions cantonales existent pour l'investissement, mais en tous les cas pas pour l'exploitation.

4. Est-ce que la création d'un département chargé d'évaluer la question sous l'angle d'un intérêt public et non d'intérêt privé comme l'a fait Romande Energie serait possible ?

La question mérite d'être soulevée, mais la création d'un département de ce type dans une commune de notre grandeur n'est clairement pas envisageable.

5. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des offres (qu'elles soient intercommunales ou autres) afin d'avoir des chiffres et pouvoir prendre des décisions sur l'alternative la plus avantageuse pour tous ?

Dans le cadre du quartier des Moulins, une offre a été demandée par un administrateur d'une PPE de votre quartier. On peut clairement envisager une contre-offre auprès du Groupe E, par exemple.

La Municipalité vous propose dans le cadre du préavis PECC, accepté lors de la séance du Conseil Communal du 08 mai 2023, de confier à un mandataire spécialiste de cette problématique une étude pour déterminer quelles sont les meilleures options de chauffage à court et moyen terme pour le village avec une attention particulière pour le quartier des Moulins.

